

Institutionnalisation sociale et cognitive des SIC en France. Des méthodes pour des concepts

The social and cognitive Institutionalization of information and communication sciences in France. Some Methods to go further with these Concepts

Pierre Delcambre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2370>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.2370

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2007

Pagination : 163-189

ISBN : 978-2-86480-849-7

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Pierre Delcambre, « Institutionnalisation sociale et cognitive des sic en France. Des méthodes pour des concepts », *Questions de communication* [En ligne], 12 | 2007, mis en ligne le 10 avril 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2370> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.2370

PIERRE DELCAMBRE

Université Lille 3

Groupement des équipes de recherche interdisciplinaires

en information et communication

pierre.delcambre@univ-lille3.fr

INSTITUTIONNALISATION SOCIALE ET COGNITIVE DES SIC EN FRANCE. DES MÉTHODES POUR DES CONCEPTS

Résumé. — Ce texte est un dialogue critique avec Robert Boure, auteur de deux articles (*Questions de communication*, 10, 2006 ; 11, 2007) sur l'histoire française des sciences de l'information et de la communication (sic, 71^e section du CNU). Il s'interroge sur l'usage que fait le chercheur de deux notions – « histoires spontanées » et « histoire officielle » – pour leur préférer l'étude des processus d'institutionnalisation entrepris par Robert Boure. Il revient également sur les quatre pistes proposées pour analyser l'institutionnalisation des sic et leurs origines, ici littéraires. Il tente de préciser ce que l'on peut appeler « institutionnalisation cognitive » d'une discipline et imagine les procédures de recherche historique qui pourraient en rendre compte.

Mots clés. — Histoire d'une discipline, sciences de l'information et de la communication, institutionnalisation sociale, institutionnalisation cognitive.

Les deux contributions de Robert Boure s'inscrivent dans une recherche qu'il mène depuis plusieurs années sur l'histoire des sciences de l'information et de la communication (sic). Commencée au sein du groupe Théories et pratiques scientifiques (TPS)¹, celle-ci a consisté ensuite à rassembler une documentation et des archives (Boure, 2002). Elle s'est désormais élargie, comme en témoigne le dernier ouvrage du chercheur (Boure, 2007). Fidèle à la position qui veut qu'un acteur social engagé dise « d'où il parle », signalons à notre sujet que, depuis dix ans, nous nous efforçons d'étudier la question de l'histoire des sic à destination des étudiants du Diplôme d'études approfondies (DEA) puis du Master Recherche de l'université Lille 3. Ce, en profitant de notre position d'acteur pour décrire cette histoire à la manière d'un « roman familial », fondé sur nombre de données. Enseignant du second degré, non encore recruté comme maître assistant, j'ai participé au premier congrès de la Société française des sciences de l'information et de la communication (SFSIC) à Compiègne, en 1978. Dès ma thèse de 3^e cycle (1976), j'étais inscrit sur les listes d'aptitude (ALAFMA en sic et en Linguistique). Je n'ai jamais été élu au Conseil national des universités (CNU) ni n'ai été membre du conseil d'administration (CA) de la SFSIC. En revanche, j'ai été partie prenante de l'initiative de créer un groupe de recherche (Org&Co)² reconnu par la SFSIC. Enfin, j'ai mené une réflexion sur « un état des travaux des chercheurs en communications organisationnelles » (Delcambre, 2007a) en m'appuyant explicitement sur un couple de concepts proposés par Robert Boure : « institutionnalisation sociale » et « institutionnalisation cognitive ».

Préciser cela, c'est dire la sympathie et la proximité qui me lient à la démarche nécessaire que Robert Boure appelle de ses vœux et qu'il a lui-même entreprise et développe, cette fois-ci, dans deux livraisons de *Questions de communication* (10, 2006 ; 11, 2007). L'effort qu'il propose et se propose de mener à bien explique en partie le caractère volontiers polémique de quelques-unes de ses positions et analyses. Pour ma part, je prends ces aspects – souvent « rattrapés » par une analyse finale plus complexe – comme un des moteurs d'une écriture qui offre généreusement un travail sur un « nous » avec lequel chacun se « dépatouille » comme il peut. Dialoguer sera donc pour

¹ Le groupe TPS (Théories et pratiques scientifiques) s'est constitué en 1997. Il a notamment consacré, durant l'année 1999, des séminaires à l'histoire institutionnelle des sic. Il a comme objectif principal de favoriser le débat sur des questions qui constituent des enjeux scientifiques importants pour les sic, comme l'indique la page de garde de l'ouvrage de R. Boure (2002).

² Le groupe Org&Co s'est constitué lors du Congrès de Toulouse de la SFSIC (1994) et regroupe des enseignants-chercheurs travaillant les approches communicationnelles dans le champ des entreprises et des organisations.

moi questionner les constructions, les principes d'analyse, pointer des résultats plus que m'en étonner.

J'ai pris un parti de lecture : Robert Boure propose de considérer que l'unité de son travail réside en la question : « À quoi peut donc bien servir l'histoire des sciences de l'information et de la communication ? ». Si la réponse à cette question est la conclusion du second article (Boure, 2007), à savoir que la démarche historique servirait « contre des tentations hégémoniques toujours présentes » et à « développer une culture du débat », elle est en phase avec ma propre position. Néanmoins, j'y ajoute une autre réponse, tout aussi importante à mes yeux : laisser autonomes les doctorants au moment de leurs constructions épistémiques, en leur permettant de savoir d'où viennent les acteurs du champ. Cela m'engage moi-même à, « ça et là », « faire aussi de l'histoire ». Mon dialogue est donc une discussion non sur le projet, mais sur ses modalités (méthodes choisies, références théoriques pour l'analyse, part de la polémique et de la construction savante).

Au vu de ceci, dans une première partie, je traiterai de l'engagement de Robert Boure vis-à-vis d'une pratique historienne rigoureuse et exigeante. Poser cette nécessité génère des accents polémiques qui, parfois, me ravissent, parfois m'agacent. J'indiquerai ici les fortes limites que les concepts d'« histoires spontanées » et d'« histoire officielle » semblent induire. Dans une deuxième, je tenterai d'apporter ma contribution à l'analyse des processus d'institution – sociale et cognitive – des SIC, en gardant en tête que nous ne pratiquons pas l'analyse de l'institution d'un champ, ni d'un domaine des sciences, ni d'une science... mais d'une discipline instituée dans sa configuration française. La troisième partie sera l'occasion de faire des propositions pour envisager l'analyse des processus d'institutionnalisation cognitive, à mon sens les plus délicats à étudier. La logique des points précédents me conduira, dans un quatrième temps, à revenir sur l'approche théorique propre à l'analyse de l'institutionnalisation. Aussi sera-t-il question de l'usage – scientifique ou militant – du terme « luttes ». En effet, j'estime qu'on ne peut se suffire d'une analyse agonistique ou compétitive des relations professionnelles dans les processus d'institutionnalisation d'une discipline. Il s'agira donc d'analyser – notamment – les phénomènes coopératifs, d'alliances, de connivences, liés au partage ou non de socialisations propres aux métiers intellectuels. Enfin, partant du constat selon lequel Robert Boure commence par une proposition théorique dans le premier article, pour en venir à des analyses dans le second, je poserai cette question : est-ce que cette dernière contribution est une illustration de la méthode ? Si tel est le cas, cela suppose un retour critique sur les quatre critères organisant l'ensemble. La partie ultime analysera donc plus précisément les données et interprétations suggérées dans le second texte de Robert

Boure. Ici encore, il est plus aisé pour l'historien de commencer par poser des éléments concernant l'institutionnalisation sociale. Saluons ces avancées... L'institutionnalisation cognitive est, quant à elle, plus difficile à documenter.

Histoires spontanées vs histoire officielle : une opposition heuristique ?

Qu'en est-il de l'intérêt heuristique de la principale distinction proposée par Robert Boure, entre « histoires spontanées » et « histoire officielle » ? Il me semble que celle-ci opère un déplacement par rapport à une distinction à l'œuvre dans d'autres textes – plus précisément dans l'introduction de l'ouvrage au titre ambitieux *Les sciences humaines et sociales en France* (Boure, 2007a : 5-21) –, celle entre « institutionnalisation sociale » et « institutionnalisation cognitive ». Si la distinction entre les deux formes est riche et heuristique, en revanche, elle interroge sur les spécificités de plusieurs types d'histoire. Il est manifeste que Robert Boure cherche à asseoir une position – « recourir à l'histoire sans être historien » (Boure, 2007a : 17) – en indiquant les conditions requises pour mener sérieusement à bien ce projet (préférence pour l'historicisme plutôt que l'histoire rétrospective). Mais...

Mais, dans sa première chronique, qu'est-ce qui anime l'auteur à autant travailler selon l'angle de cette distinction tout en concluant : « Le lecteur de cette chronique peut estimer que... les histoires spontanées sont moins dangereuses que l'histoire officielle. *A contrario*, il peut penser que l'histoire officielle est non seulement inévitable mais néanmoins utile parce qu'elle participe à la construction de l'identité disciplinaire et contribue à créer, puis à perpétuer ce qu'elle énonce. Nous préférons soutenir que ces manières de penser et de faire aident à construire des histoires qui ne contribuent guère à donner du grain à moudre à ceux qui s'interrogent, à partir d'observables et de travaux de référence, sur les modalités matérielles et symboliques de construction de leur champ » (Boure, 2007b : 294) ? Acceptons que Robert Boure appelle de ses vœux des normes de travail et un déplacement des intérêts. Toutefois, au-delà, revenons aux deux catégories critiquées.

En fait, c'est avec la première que l'auteur est le plus sévère, notamment à l'encontre de Daniel Bournoux et d'Yves Winkin. Ce que donne à penser Robert Boure, et ce avec quoi je suis en accord, c'est que des chercheurs n'ayant pas de projet historique sont conduits à « raconter des séquences historiques » et finissent par valider – par la simple répétition – et légitimer – par l'autorité de l'auteur – des propos sur

l'histoire qui, de ce fait, font vulgate. Certes, le patient constructeur d'une histoire « sérieuse », ou portée par la volonté de rigueur, s'irritera de devoir ainsi travailler à déconstruire des « erreurs » qui, souvent, ne sont même pas « intentionnées ». L'agacement peut porter à la critique. Mais le plus frappant est qu'en faisant une telle critique, on évalue les chercheurs sur la base de ce que, pourtant, ils ne prétendent pas faire³. Ainsi passe-t-on, parfois, faute d'une réelle lecture compréhensive, à côté d'une analyse historique intéressante. Je prendrai le cas d'une des critiques faites à Yves Winkin, quand ce dernier caractérise la revue *Communications* comme étant la « bible » d'une génération d'enseignants-chercheurs. La réfutation est appuyée. Certes, Robert Boure montre, exemples à l'appui, que des auteurs – dans des ouvrages relativement bien diffusés –, souvent proches des SIC, ou travaillant sur des objets qui seront ceux de la discipline, n'ont pas donné à la revue *Communications* ce statut de référence incontournable. Mais c'est le fruit d'une analyse d'ouvrages dont les auteurs ne font pas partie de la génération évoquée par Yves Winkin, mais sont, à l'époque, des chercheurs confirmés. Bien sûr, on ne pouvait pas travailler sur les références de jeunes enseignants-chercheurs qui ne publiaient guère encore dans des revues, ni ne présentaient leurs travaux dans des congrès bisannuels, et ne pouvaient donc donner à la revue un statut de référence incontournable... Mais, au fait, qu'est-ce qu'une « bible » ? Certes, faire, comme les historiens étudiant les « inventaires de bibliothèques » après décès, une analyse des bibliothèques des jeunes enseignants-chercheurs de l'époque, est une tâche inimaginable. Cependant, en considérant qu'une bible peut avoir un statut cognitif autre que celui d'une référence dans une bibliographie, ou en accordant de façon compréhensive à Yves Winkin que la revue *Communications* pouvait avoir une place dans une bibliothèque, achat ou lecture de survol obligée, par exemple, on s'approcherait des difficultés réelles à étudier la production, les pratiques scientifiques de lecture et d'écriture, pour mettre au jour les mécanismes de « l'institutionnalisation cognitive ». Resterait à savoir quelle proportion de jeunes chercheurs prétendants ou de jeunes enseignants-chercheurs en SIC participait de cette aire d'influence. Accordons à Robert Boure que dire « toute une génération » relève de l'amplification rhétorique.

³ C'est surtout le cas avec D. Bougnoux et ses *Textes essentiels* (1993), qui a appelé de ses vœux une lecture généralisée et ouverte de nombreux textes, anciens et modernes. Tel est mon propre éloge et je maintiens que le partage de lectures est un des éléments d'une socialisation qui peut « faire discipline », partage de lectures qui me semble faire souvent défaut « dans notre communauté ». R. Boure (2007b : 282) précise, dans une note (6) qui honore son sens de la complexité, qu'il ne veut pas invalider le projet de D. Bougnoux et son interrogation qu'il résume ainsi : « Qu'est-ce que la communication avant qu'elle ne soit pensée par les SHS et, a fortiori, par les SIC ? ».

La catégorie « histoires spontanées » (au pluriel, elle) empêche de prendre en charge certains aspects de la démarche intellectuelle propre au travail cognitif et d'écriture, qui pose des filiations, tente de faire des liens, regroupe des personnes ; cela dans un travail réflexif qui construit une position d'auteur « en contexte », même si ce contexte mêle les époques, même si l'auteur se construit un monde *ad hoc*. En d'autres termes, la manière de « construire de l'histoire », faite par les contributeurs à la construction intellectuelle (de la discipline, ou, refusant la discipline comme cadre intellectuel de référence, des *sic*, ou de... , ou de...), n'est pas seulement une production offerte pour la discussion et le débat ; c'est aussi une pratique contribuant à l'institutionnalisation. Pour le chercheur qui, comme Robert Boure, se refuse à une histoire rétrospective qui ne serait que récit téléologique, les fragments historiques des « récits des émergences et développements des sciences » sont un matériau riche, si l'on prend surtout en considération les propos publiés et assumés qui engagent son nom propre.

Le problème spécifique de la catégorie « histoire officielle »

La catégorie d'histoire officielle pose un problème différent. L'usage du terme « histoire officielle » est l'occasion, pour Robert Boure, d'évoquer deux points avec lesquels je suis en accord. Premièrement – et, de ce point de vue, les « disciplines » universitaires comme corps social (en processus d'institutionnalisation sociale) ne sont pas différentes des entreprises et de leurs directions dont Nicole D'Almeida (2001) analysait les « grands récits » comme « récits de la maisonnée » –, l'existence de fragments de discours historique dans la production des représentants de la discipline montre que la discipline-corps social ne se contente pas de produire des normes et des « bornages territoriaux » (voir le long passage sur « le périmètre Meyriat » et les trois textes du CNU sur l'extension de la discipline, Boure, 2006, pp. 288-291). Elle s'appuie de manière autoréférentielle sur son propre « feuilleté de textes » pour s'imposer, et se célèbre elle-même. Ce sont bien deux éléments d'un processus d'institutionnalisation : les membres dirigeants cherchent à se (eux-mêmes et l'institution qu'ils représentent) construire non seulement comme « avatar historique et momentané », mais avec la prétention de perdurer et faire vivre durablement leurs « membres » de manière normée. Second point d'accord : Robert Boure insiste sur le fait que cette histoire comme récit se construit sur des manques, des absences, des exclusions (« Les vaincus et les dominés sont souvent oubliés et relativisés ainsi que leurs vérités et leurs normes », Boure, 2007b : 279). Bref, selon lui, l'histoire officielle est, au mieux, une histoire rétrospective et donc orientée (d'où l'image du « *mainstream* » utilisée deux fois).

En historien critique, il sait que l'archive publique de la discipline est un construit partiel. Il se méfie : je ferais de même !

Mais Robert Boure pose aussi que « l'histoire officielle est du côté des vainqueurs ». Cette formule a-t-elle du sens pour les organisations comme les « disciplines » qui ne sont pas forcément des appareils d'État ? Finalement, cette catégorie a un statut étrange : d'une part, elle est nécessaire comme catégorie, d'autre part, elle est quasi inexistante comme « texte positif ». Je cite : « Discipline récente, les SIC n'ont pas (encore ?) d'histoire officielle » (Boure, 2007b : 187). Il reste donc à l'auteur d'estimer que les témoins-acteurs – en fait, les dirigeants, j'y reviendrai en reprenant le concept d'institutionnalisation sociale et la question des acteurs de l'institutionnalisation – construisent des « pans » d'une histoire officielle. Certes, il y a chez ceux qui concourent à l'institutionnalisation sociale (organisations ou hommes notamment engagés aux postes de direction, les « classiques » témoins historiques⁴) un « besoin d'histoire ». Plusieurs organisations « parlent » la discipline (au moins la SFSIC et le CNU⁵) et ne développent pas le même travail d'appel à l'histoire. Leurs ressources sont faibles. Les dirigeants témoins des différentes organisations ont pu voir d'un œil favorable la transmission de leur histoire sociale. Or un travail historique de ce type a été entrepris de différentes manières, en profitant du cadre collectif et relationnel de la SFSIC : témoignages⁶ d'abord, puis rencontres – TPS a été un lieu pour une telle confrontation –, constitution de documentation et ouverture d'archives personnelles⁷, travail d'écriture de quelques membres de

⁴ Des conseils méthodologiques spécifiques pour le recueil d'archives auprès de « grands témoins » existent. Voir en bibliographie l'ouvrage produit par la direction des Archives de France.

⁵ Je fais l'hypothèse que ce n'est qu'une première étape qui fait ainsi travailler, ne reprenant pour l'instant que l'association française la plus importante et la plus engagée dans l'institutionnalisation de la discipline comme « sciences de l'information et de la communication », d'autres comme les branches françaises d'associations internationales (telle l'Association internationale de sémiotique), ou les associations mêlant professionnels et chercheurs (par exemple, l'Association française des documentalistes et bibliothécaires spécialisés) étant étudiées ultérieurement pour éviter toute perspective « rétrospective ».

⁶ Parmi ces témoignages, on trouve notamment l'interview de R. Escarpit lors du Congrès de 1994 qu'évoque R. Boure, la recherche sur J. Meyriat entreprise par V. Cousinet...

⁷ Ces archives personnelles ont notamment été exploitées à l'occasion de la recherche coordonnée par R. Boure (2002). Mais d'autres acteurs ont aussi rassemblé des documents, par exemple les enseignants-chercheurs ayant en charge des cours visant à caractériser historiquement la discipline.

la communauté⁸. Selon moi, ces modalités sont un effort fait par la « communauté ». Dès lors, quel serait l'intérêt d'affirmer que ce type de recherche – soutenue, voire réalisée par des membres éminents de la communauté instituée (CNU, SFSIC) – constitue une « histoire officielle » ou juste un « pan » de celle-ci⁹ ? Dire ceci n'aurait qu'un sens polémique, viserait à décrédibiliser les efforts internes à la communauté pour faire sérieusement une histoire (de la discipline, ou des recherches menées par les membres de la discipline...). Certes, on peut faire l'hypothèse que, sur la durée, une institution a intérêt à voir se répandre une certaine vision de l'Histoire, voire à stabiliser et contrôler des représentations. Cette idée est classique (voir les polémiques sur la colonisation et l'État français...). Mais, au bout du compte, qu'est-ce qu'une discipline envisagée comme institution ? Le fait d'être un « conglomérat institutionnel » lui donne-t-elle la volonté, les forces productives, et les capacités de contrôle qui aboutiraient à une « histoire officielle » ? Plus sérieusement encore, en produisant des fragments d'histoire, les membres de la discipline (participants de l'institutionnalisation sociale et/ou cognitive) créent-ils des « pans d'histoire officielle », jugés comme tels, dès lors que leur travail serait mené dans une perspective téléologique et « rétrospective » ?

Avec les histoires spontanées et l'Histoire officielle, nous sommes en présence de deux catégories dont l'apport heuristique est faible. En revanche, leur rôle discursif est grand car, dans une polémique, elles jouent le rôle de « répulsifs », permettant ainsi d'installer une bonne pratique. Quant au fait qu'une communauté scientifique et disciplinaire se penche sur l'Histoire et le processus de sa propre institutionnalisation, et cela de manière sérieuse, je soutiens Robert Boure. Ajoutons que je préfère le Robert Boure qui suit...

Institutionnalisation sociale vs institutionnalisation cognitive : comment ça marche ?

Une autre distinction est à l'œuvre dans le travail de Robert Boure, mais, cette fois-ci, elle n'est qu'incidemment le support de sa réflexion : il

⁸ Dans le cadre d'une recherche sur l'« institutionnalisation cognitive », on cherchera à repérer plus précisément les acteurs de celle-ci. Les facteurs sont complexes et le temps de diriger n'est pas forcément le temps d'écrire à distance une histoire (voir Tétu, 2002) ou de souhaiter un travail historique collectif (voir Devèze, 2001, et ce qu'en dit Boure, 2007b : 292, note 20).

⁹ De ce point de vue, notons que le choix des auteurs figurant dans l'ouvrage publié par R. Boure (2002) manifeste l'effort réflexif de membres majeurs de la discipline sic française. Aux côtés de R. Boure, on trouve Fr. Bernard, V. Couzinet, J. Meyriat, B. Miège, R. Palermitti, Y. Politi, J.-Fr. Tétu.

s'agit des concepts d'institutionnalisation sociale et d'institutionnalisation cognitive, repris de Richard Whitley (1974, 1984)¹⁰. Le projet d'analyser de tels processus est explicité : « l'institutionnalisation des SIC dans leurs dimensions cognitives et sociales ». Et, quand il est question de définir une méthode de travail pour répondre à la question « les SIC ont-elles une origine littéraire ? » (Boure, 2007b : 279), l'auteur s'appuie sur les deux aspects de la question et, implicitement, sur les concepts de Richard Whitley. Il les décrit rapidement dans l'introduction de l'ouvrage qu'il consacre aux sciences humaines et sociales en France : « Ce qui nous intéresse fondamentalement ici [ce sont] les dimensions historiques de l'institutionnalisation des sciences humaines et sociales, c'est-à-dire, pour reprendre la distinction opérée par Richard Whitley (1974, 1984) leur institutionnalisation cognitive (formulation des questions de recherche, des concepts et des théories, travail sur les méthodes, délimitation du champ épistémique, choix des sujets et des terrains...) et leur institutionnalisation sociale (modes d'organisation interne de la recherche et de l'enseignement, structures sociales de reproduction et de légitimation, modes d'allocation des ressources, systèmes de publication, normes sociales...) » (Boure, 2007a : 11).

Dans les deux présentes contributions de Robert Boure, le sujet est circonscrit aux SIC, mais on retrouve l'angle spécifique de la réflexion menée avec les concepts concernés : l'analyse des processus. C'est à ceux-ci que l'on s'intéressera, non aux organisations ou aux acteurs collectifs organisés (CCU, CNU, SFSIC), ces « instances sociales légitimes » (Boure 2007b : 287) dont on ne cherchera pas à faire l'histoire « pour elle-même » (comme dans « les récits de la maisonnée », ou comme le pratiquent certains historiens spécialistes des organisations)¹¹. En revanche, on s'intéressera aux processus auxquels elles – ces instances sociales légitimes – et ils – ces acteurs collectifs organisés – ont pu participer,

¹⁰ Il me semble que les concepts d'institutionnalisation sociale et d'institutionnalisation cognitive ont d'abord été étudiés par R. Palermi et Y. Polity (*in* : Boure, 2002 : 95-123) dans une contribution intitulée « Dynamiques de l'institutionnalisation sociale et cognitive des sciences de l'information ». Pour ma part, je pense ces concepts à propos de la seule discipline académique. Le point de variation par rapport à R. Boure est que, étudiant les sciences de l'information, les auteurs sont amenés à affirmer que « l'institutionnalisation cognitive » – notamment internationale – a précédé une institutionnalisation sociale « universitaire » toujours problématique. L'institutionnalisation cognitive précéderait ici une « institutionnalisation sociale ».

¹¹ Les travaux réalisés à partir d'archives d'entreprises sont très importants ; l'Association des archivistes français a largement contribué à ce développement (voir par exemple l'ouvrage coordonné par R. Nougaret Association des archivistes français, 1998) ; la revue *Entreprises et histoire*, créée en 1992 a grandement contribué à la constitution d'un champ scientifique fort. Pour les « récits de la maisonnée », voir le portail « Public Histoire » www.public-histoire.com

qu'elles ou ils ont pu initier, qu'elles ou ils ont pu éviter. Mais comment analyser des processus si l'on ne dispose pas d'éléments factuels suffisants sur ceux qui ont été pris dans cette démarche (partie voulue) et ce mouvement (partie subie) d'institutionnalisation ? On remerciera Robert Boure (2002) et les collègues ayant collaboré à son ouvrage de ce que le projet historien les a conduits à être généreux en données factuelles.

Quatre idées fortes caractérisent l'institutionnalisation sociale. Premièrement, Robert Boure en a manifestement une conception agonistique (il y a des vainqueurs et des vaincus, des dominants et des dominés) ; il se réfère le plus souvent aux analyses de Pierre Bourdieu et réutilise le concept de champ. J'y reviendrai. Ensuite, selon lui, « le social a précédé le cognitif » (Boure, 2007b : 287)¹². Troisièmement, que ce soit en cohérence avec cette construction sous la catégorie agonistique de domination ou sous l'effet de l'analyse des données disponibles, « l'institutionnalisation sociale s'est réalisée davantage par le haut que par le bas ». Enfin, il traite longuement des origines. Je m'attacherai à ces deux derniers points, réservant pour plus tard les éléments de la méthode de description de l'institutionnalisation présentés dans la seconde livraison.

Robert Boure écrit que « l'institutionnalisation sociale s'est réalisée davantage par le haut que par le bas ». Ici, on comprend que le concept d'institutionnalisation sociale, repris à Richard Whitley, correspond à une histoire « interne » et ses « acteurs collectifs ». La note 8 (Boure 2007b : 265) indique que cette conception n'est pas aveugle aux autres acteurs historiques de l'institutionnalisation : « Les équipes de sic se multiplieront dans les années 80 et 90, quand les conditions seront plus favorables en raison notamment de l'institutionnalisation croissante des sic, mais aussi des mesures prises par le ministère pour développer... ». Mais il y a deux inconvénients à s'appuyer sur un concept réduit au processus social « interne » (sont-ils évitables dans ce cadre théorique ?). Le premier est de ne pas mesurer précisément les éléments historiques complexes qui ont émaillé l'histoire de l'institutionnalisation des

¹² Cette formule lapidaire, qui est une forme d'engagement scientifique et politique aux accents « matérialistes », et que je ne discute pas, cache un vrai problème. À mon sens, cela exigerait une discussion sur les différences de « phase » entre les deux formes d'institutionnalisation, dès lors que l'on étudie soit une science (Palermi, Polity, 2002), soit un ensemble de sciences (Boure, 2007a) soit, comme ici, une discipline.

sic¹³. Car la mise en évidence de ceux-ci permettrait d'analyser à la fois les rapports entre l'État et cette néo-discipline, et le développement progressif des recherches sur les technologies de l'information et de la communication. Et ce, dans une période de montée en puissance des questions technologiques pour les États et les industriels – et donc de leur réflexion sur de nouveaux thèmes de recherche. Second inconvénient : faire une analyse « *top-down* » de l'institutionnalisation sans prendre la mesure de la poussée des néo-entrants qui produisent et cherchent à développer des espaces de promotion et de reconnaissance. Si l'on prend en compte ce phénomène, il ne s'agit pas seulement de canaliser l'intégration par les normes d'entrée, mais d'organiser socialement et de réguler cognitivement des producteurs individuels ou collectifs, ce qui n'est pas forcément un processus *top-down* et suppose un travail sur les « initiatives »...

Certes, ces deux critiques sont différentes. Elles ne remettent pas en cause l'analyse de Robert Boure lorsqu'il vise à décrire précisément le travail des organisations et de leurs dirigeants. Elles ouvrent simplement à deux questions sur les acteurs des processus de l'institutionnalisation sociale, en souhaitant que le travail historique des uns et des autres conduise à mieux penser la contribution d'acteurs « externes » à la discipline et celle d'acteurs qui ne sont pas seulement « ressortissants » (Boure, 2007b : 279), mais aussi membres de la « discipline » (une analyse organisationnelle montrerait que ces membres ne sont pas toujours adhérents de la SFSIC, et, bien sûr, rarement élus ou nommés du CNU).

Autre point : pourquoi se pencher avec autant de ferveur sur les origines ? Je ne formule cette question que de manière réactive. En effet, d'une part, il n'y a pas de raison majeure pour critiquer une pensée historique qui cherche à réfléchir sur une période donnée telle celle des origines ; d'autre part, Robert Boure (2007b : 291) fait un travail original en posant l'hypothèse selon laquelle « le 7^e Congrès de 1990 [...] constitue un tournant important dans la construction de pans de

¹³ Les éléments historiques ayant émaillé l'histoire de l'institutionnalisation des sic posent la question de la temporalisation. Faut-il les envisager dès les « origines » ? Ou ultérieurement ? Par exemple, en prenant en compte une série de rapports dont celui d'A. Mattelart et d'Y. Stourdzé de 1982, demandé par le ministre de gauche de la Recherche et de l'Industrie, J.-P. Chevènement. Ou encore, s'intéresser au jeu des nominations de « conseillers du ministère », voire des nominations des membres des commissions d'évaluation (CNE, 1993). En effet, les jeux entre les cabinets ministériels et la discipline ne se réduisent pas aux « nommés » du CNU. En ce qui concerne la SFSIC, les rapports entre cette organisation et des structures ministérielles (françaises, mais *quid* de l'Europe ?) auraient tout intérêt à être décrits. Cela permettrait de repérer « qui compte pour le ministère » et d'instruire le rôle de négociateur qu'a pu avoir, selon les époques et les sujets, le président de la SFSIC.

l'histoire officielle [...] ». Aussi apporte-t-il des éclairages nouveaux sur une période qui, précisément, ne correspond pas aux origines.

Mais, dès lors qu'on dépasserait cette réaction sur la propension à toujours réinterroger les origines, ne peut-on faire une suggestion : ne serait-il pas possible de représenter, pour des acteurs engagés dans les processus et pour ceux qui s'attellent au travail de réflexivité critique sur une communauté instituée, des phases de développement ? Et comment chroniciser ces phases ? Certes, on pourrait, pour chaque organisation, travailler sur les mandatures des directions successives des organisations majeures. Mais n'est-ce pas encore une analyse trop interne, répondant mal aux rythmes de développement¹⁴ d'une discipline ? Pour ma part, et à propos de cette communauté disciplinaire (ma réponse serait différente dans l'analyse d'entreprises, d'administrations...), il me semble qu'il faut explorer aussi une hypothèse générationnelle (analyse qui n'est d'ailleurs pas étrangère à l'auteur qui parle de « deuxième génération de chercheurs » pour ceux qui interviendront au I^{er} Congrès de Compiègne, Boure 2007b : 276). À mon sens, « l'institutionnalisation sociale » ne peut s'analyser uniquement comme un champ agonistique. Elle résulte d'un collectif en développement, fait de trois corps et non de deux : les cadres A ou Professeurs et depuis peu les « habilités », les cadres B – maîtres assistants à l'ancienne ou maîtres de conférences – et les doctorants et docteurs non (encore) recrutés (étudiants, attachés temporaires de recherches, allocataires de recherches ou allocataires moniteurs normaliens, salariés de l'Éducation nationale, d'entreprises, ou... consultants, chargés de recherche dans des organismes publics ou privés). Elle s'est opérée au sein d'une communauté faite de collectifs, marquée par la cooptation intergénérationnelle. Dès lors, il faudrait analyser un processus de construction, pour des membres engagés dans l'enseignement et la recherche, d'une institution de recherche et d'enseignement, donc d'apprentissage et de transmission à des fins d'innovation.

Si, dans le cadre des activités menées et sur leurs lieux de travail, les Professeurs, les maîtres de conférence confirmés postulant ou non à une HDR, les jeunes maîtres de conférences et/ou les doctorants ont une place différente, leur activité collective les amène aussi à participer différemment à l'institutionnalisation sociale et à l'institutionnalisation cognitive de la communauté disciplinaire. Combiner l'analyse des mouvements

¹⁴ Une citation de B. Miège (Boure 2007b : 292, note 21) fait ressortir que l'accroissement des entrants (augmentation du nombre de postes et des choix des commissions de spécialistes) a vraisemblablement changé la donne politique au début des années 90, qui constitue le moment d'acmé de la seconde génération, différente de celle des origines.

de création de postes avec celle du remplacement générationnel permettrait vraisemblablement de dégager des phases observables dans la vie des organisations collectives et des instances représentatives de la discipline¹⁵.

Institutionnalisation cognitive : comment l'étudier ?

Comment traiter de l'institutionnalisation cognitive ? Les deux chroniques proposées dans *Questions de Communication* sont rarement l'occasion de travailler cette dimension. Robert Boure explique ailleurs (2007a : 11) que le cognitif est également un processus social : « Le social et le cognitif sont aussi des institués »¹⁶. Certes. On pourrait dire que les congrès, les revues – pour peu qu'elles existent –, avec leurs axes et appels à communication, participent d'une institutionnalisation de ce type. Outre cette étude, qui me paraît éclairante, notamment parce que congrès et revues ont des effets de commande, comment procéder ? Comment mener des travaux de recherche pour ne pas simplement se doter d'une autre paire de concepts : histoire de l'institution et histoire de la construction intellectuelle ? Ainsi Robert Boure (2007b : 280) évalue-t-il l'apport de Daniel Bougnoux et d'Yves Winkin, en désignant ces derniers comme des chercheurs dont « l'investissement dans la construction intellectuelle, sinon des sic du moins de leur branche communicationnelle a été plus important que leur participation à l'institutionnalisation sociale ». La définition que donne Richard Whitley de l'« institutionnalisation cognitive » (« formulation des questions de recherche, des concepts et des théories, travail sur les méthodes, délimitation du champ épistémique, choix des sujets¹⁷ et des terrains... ») est-elle suffisante ? En outre, comment en faire l'histoire ? Comment la documenter ? Il me semble nécessaire de respecter un objectif : faire une analyse de l'institutionnalisation de la discipline (en l'occurrence des sic, une spécificité française) si l'on veut progresser. Je souhaiterais

¹⁵ Pour effectuer un état des lieux de la recherche française en communications organisationnelles, je me suis efforcé de mettre en évidence ces différentes phases (Delcambre, 2007a).

¹⁶ Dans sa seconde contribution, R. Boure (2007c : 262) analyse ces origines à l'aide de quatre critères « de type plutôt social, ou si l'on préfère institutionnel » : les lieux d'apparition, les personnels enseignants, les productions. On peut supposer que le quatrième – « les pratiques scientifiques » – serait plutôt cognitif. Pour ma part, j'analyse aussi le 3^e critère comme un moteur de l'institutionnalisation cognitive.

¹⁷ Je note que si R. Palermi et Y. Polity (2002) font de l'analyse des thèses un point central de l'étude de l'institutionnalisation cognitive, pour R. Boure, l'étude de celles-ci, de leur contenu littéraire et du directeur, est un élément intervenant comme critère « social ».

que l'on distingue (construction spécifique à ce travail historique) institutionnalisation d'une discipline et institutionnalisation d'une science, voire de groupes de sciences – faire une histoire des SHS est différent et, pour Robert Bouré, l'objet d'une autre publication. Le terme de champ est lui aussi distinct, et relève plus d'une économie des biens symboliques, la référence étant ici Pierre Bourdieu.

La difficulté est que, premièrement, les acteurs sociaux qui participent à la construction cognitive d'une discipline le font en s'appuyant sur des sciences ; deuxièmement, qu'ils désignent les autres et eux-mêmes non en référence à la discipline, mais en référence à une science. En *sic* françaises, nous sommes bien placés pour saisir ces jeux qui sont plus difficiles à lire avec la sociologie ou la psychologie. Par exemple, nous rencontrons des collègues qui ne parlent que de « sciences de l'information » pour désigner leur cadre scientifique de travail, ou encore de « sciences de l'information et du document ». Nous savons que certains membres de la discipline estiment travailler efficacement au développement d'une science en ayant le moins de rapport possible à la discipline.

Cela conduit à expliciter la question : « qu'est-ce qu'être membre d'une discipline ? ». Y répondre permettrait de mieux définir le genre d'institution qu'est une discipline. Quand Robert Bouré utilise le terme de « ressortissant », plutôt que celui de « membre », c'est qu'il estime, je suppose, que l'on n'est pas « des sciences de l'information et de la communication » par décision personnelle, ni sous le régime associatif : il y a une contrainte. Mais la nature de celle-ci est complexe (Delcambre, 2007b) ; vraisemblablement, les contraintes d'affiliation ont elles-mêmes changé au cours des 30 dernières années. « ressortissant » ne semble donc pas le mot juste.

Comment faire l'analyse de l'institutionnalisation cognitive tout en restant cohérent vis-à-vis d'une analyse de l'institutionnalisation de la discipline ? Il se trouve que les uns et les autres, nous construisons des univers de référence dans le cadre de la discipline d'appartenance. Et que, de temps à autre, cette construction apparaît comme sociale¹⁸. Ainsi les travaux d'HDR sont-ils une mise en acceptabilité cognitive de travaux, en vue d'une habilitation par l'institution régulatrice de la discipline, le comité 71^e du CNU ; mais encore, des collectifs « cognitifs » se dotent de programmes et organisent des journées. Dès lors que cela se déroule sous l'égide de

¹⁸ Dire qu'une construction disciplinaire est sociale signifie qu'elle ne résulte pas simplement d'un calcul ou d'un risque individuel pris dans une perspective classique de stratégie et de rationalité (que les analystes diront limitée) dans l'état d'un marché de biens symboliques.

la discipline, on estimera que ces collectifs, leur groupe de pilotage, et les intervenants, participent d'une institutionnalisation cognitive de la discipline. De manière plus resserrée, ne peut-on trouver des travaux où un collègue dépasse le simple travail cognitif scientifique (définir ses « lignées » en autodéfinissant son travail scientifique, faire une lecture ou une évaluation critique de travaux de collègues pour des revues) et contribue à l'institutionnalisation disciplinaire du champ ? C'est le cas, me semble-t-il, des textes où l'un ou l'autre « fait le point » sur les travaux d'un ensemble de collègues qu'il cite et situe, le tout dans un cadre « disciplinaire sic » (donc français). Des groupes se sont donné cet objectif (TFS en particulier), et des individus ont été amenés à jouer ce rôle qui a quelque chose à voir avec une fonction de représentant de tout ou partie de la communauté disciplinaire¹⁹. Ainsi pourrait-on estimer que la livraison 64 de *Ciném'Action* (1992) contribuait à l'institutionnalisation cognitive de la discipline, mais pas l'ouvrage de 1999, *La communication. État des savoirs*, coordonné pour la revue éditrice *Sciences humaines* par Philippe Cabin, qui en était le rédacteur en chef²⁰. La différence n'est pas la qualité des prestations, mais la construction d'un entre-soi disciplinaire par le choix et la nature des auteurs, ainsi que la référence explicite à la discipline²¹. Un travail tout aussi intéressant est à mener sur tous les ouvrages de type manuel ou *handbook*, publiés par un chercheur seul (voir Mucchielli, 1995) ou par un coordinateur (voir Olivesi, 2006), prenant comme titre ou partie du titre

¹⁹ Une recension de ces représentants pourrait être établie à partir de questions du type : qui a présenté et dans quel cadre les sic françaises ? Un exemple : Ph. Viallon a organisé en 2001 à Postdam (Allemagne) des rencontres entre chercheurs allemands et français. Deux structurations très différentes du champ apparaissaient dans les deux pays. Pour le « champ », en fait la « discipline » française, ont présenté un état des lieux dans leur domaine de spécialité (Viallon, Weiland, 2002) : B. Miège, I. Paillart, P. Moeglin, P. Delcambre, M. Joly, J.-Fr. Tétu, R. Odin, N. Nel, J.-P. Esquenazi, J. Mouchon (les noms sont cités par ordre d'apparition). En admettant que le choix des représentants partiels n'obéisse pas à des préférences relationnelles ou conjoncturelles de l'organisateur, comment s'analyserait cette image d'une représentation cognitive de la discipline ?

²⁰ Cela bien sûr si l'on en reste à une définition interne des acteurs de l'institutionnalisation. Comme pour l'institutionnalisation sociale au sujet de laquelle il est important de faire le repérage des acteurs externes (le ou les ministères), des acteurs concurrents (les autres disciplines), ou les « éloignés volontaires de la discipline », autres organisations du « champ », on peut estimer que l'institutionnalisation cognitive a aussi différents acteurs qui ne sont pas tous internes. Les acteurs de l'institutionnalisation sociale peuvent précisément « réagir » à des initiatives d'acteurs hors discipline qui contribuent néanmoins par leur travail spécifique aux processus d'institutionnalisation (ici la revue *Sciences humaines* contribue à l'institutionnalisation cognitive du « champ » et interfère donc dans les processus d'institutionnalisation cognitive menée par les acteurs de la discipline.

²¹ Dans le cas cité, à savoir le numéro spécial publié par *Ciném'Action*, l'indication de la co-édition régulière *Corlet +Télérama* par le *copyright* qui se trouve en page 2 de couverture, fut « augmentée » par un partenariat avec la SFSIC. Aussi les noms des trois instances sont-ils inscrits en rouge en première de couverture.

le syntagme « sciences de l'information et de la communication ». Ces contributions peuvent être lues comme un apport adressé à des publics reconnaissant la discipline, quand bien même la relation des auteurs ou des coordinateurs à la discipline pourrait-elle être d'opportunisme, d'affiliation, de distance, de décalage, voire de critique.

Pour avoir connu une difficulté de ce type et avoir été invité à l'évoquer au sujet des communications organisationnelles (Delcambre, 2007a)²², je peux ici évoquer quelques points en lien avec mon expérience. La difficulté de l'analyse en prise avec l'histoire récente est que le temps de l'institutionnalisation cognitive est nécessairement plus long que celui de l'institutionnalisation sociale. De plus, si l'on veut décrire un état cognitif, un état de l'institution ou des moteurs de l'institutionnalisation cognitive, sans attendre que les cadres de pensées aient fait effet, on est nécessairement pris dans une démarche ouverte et fort complexe de configuration. Ce, à la fois parce que le travail de désignation des autres est un « coup de force » social car cognitif, et parce que, de fait, les familles, les tendances, les courants, les appariements sont délicats à analyser, notamment parce qu'ils exigent du chercheur-analyste qu'il ait lu ses pairs et travaille plus les cousinages que les divergences. En cela, je reviens sur la nécessité d'une analyse non uniquement agonistique de l'institutionnalisation. C'est moins le débat qu'il faut engager que l'intelligence épistémique d'une synthèse improbable ! Si l'institutionnalisation sociale peut s'étudier comme une cohabitation tranquille, peut-on pour autant analyser de la même manière les dimensions cognitives ? Pour ma part, je ne vois pas comment des chercheurs de la discipline pourraient s'autoriser à évaluer l'apport de cette dernière aux activités scientifiques, sans fonder la discussion sur une perspective tout autant compréhensive que critique, en se donnant comme objectif la recherche d'un accord (Delcambre, 2007a).

Conception agonistique et mécanismes d'institutionnalisation d'une discipline

Dans le point qui suit je me demande si une conception agonistique est raisonnable pour traiter de l'institutionnalisation d'une discipline ; je voudrais adresser également cette question à Robert Boure. Certes, je comprends qu'une analyse du champ engage le chercheur dans l'étude de formes de domination symbolique. Évidemment, dans une

²² En mai 2007, dans un colloque francophone organisé à Trois-Rivières (Québec) par C. Loneux, S. Bourdin et J.-L. Bouillon, j'ai fait le point sur les recherches en communications organisationnelles en France, aux côtés de collègues belges et canadiens. Cette conférence a été reprise et diffusée dans une lettre d'Org&Co (juin 2007).

version économiste du marché des biens symboliques, on remarquera des concurrences. Ce entre les sciences et leurs savants, autant pour l'allocation des ressources que pour la propriété d'objets de recherche et la définition des critères de scientificité. Que cette concurrence ne se fasse pas à égalité, et qu'il y ait entre disciplines des luttes, avec des positions fortes et des positions faibles, je le conçois également²³. Mais, dès lors qu'il s'agit de n'étudier ni un champ, ni une science, mais une discipline instituée, pour laquelle on analyse non un état des lieux, mais des processus d'institutionnalisation, peut-on exclusivement poser le problème en termes de domination symbolique et/ou de luttes ? D'ailleurs, comment différencier les « luttes » (Boure 2007b : 287)²⁴ et les « conflits » que, pour sa part, ne peut totalement ignorer l'historien (Boure, 2007b : 278) ? Quelles sortes de luttes sont les « querelles » que l'on perçoit lors de l'analyse des productions, ici littéraires (Boure, 2007b : 274), les « débats scientifiques » que l'organisation instituante se doit d'organiser sont-ils expression de luttes ou construction d'un cadre ? Comment analyser, par exemple, les besoins de confrontation et de dialogues préconisés par tel président de la SFISIC (en l'occurrence Robert Boure cite Bernard Miège). Et encore, comment traiter des alliances et des « compromis pratiques et scientifiques mal négociés » ou des « cohabitations vécues comme forcées » (Boure, 2007c : 278) ? Enfin, comment distinguer les « éloignements et prises de distance volontaires » que souhaiteraient les uns et « l'ostracisme » que chercherait à éviter tel dirigeant ?

Je ne défends pas une conception « irénéenne » et ne suis pas victime d'angélisme pour ce qui se rapporte à l'histoire des constructions institutionnelles, mais l'analyse globale (seulement introductive dans l'ensemble des deux textes) et l'usage du terme global « lutte » ne me semblent pas être des outils suffisamment précis. Ainsi, pour analyser les rapports avec les autres disciplines, comment analyser l'émergence de postes (analyse dans le second texte des lieux d'apparition des postes dans l'enseignement supérieur) ? Comme le résultat de luttes ? Ou comme l'émergence d'une demande ? S'il y a eu luttes, est-ce dans les différents conseils d'administration qui ont voté des demandes de postes ? Autre questionnement : peut-on mettre sur le même plan des

²³ Dès lors, comprendra-t-on que les analyses de R. Boure (2007b : 287), lorsqu'il estime que la production de l'histoire officielle est « portée par le *mainstream* – [à savoir] ceux qui détiennent le capital scientifique et/ou ceux qui ont accumulé du capital social en occupant des positions leur permettant de dominer d'autres positions (Bourdieu, 1984, 1997) ».

²⁴ Voici ce qu'écrit R. Boure (2007b : 287) : « À travers des luttes pour imposer la nouvelle discipline contre les disciplines existantes et tracer les frontières mais aussi pour tenter d'imposer des normes cognitives et sociales à ceux qui en font déjà partie ou qui frappent à la porte ».

luttons de nature très différentes ? En effet, certaines ont pour visée de faire émerger puis maintenir une discipline (qu'une analyse des rapports entre les directions des instances sociales de la discipline et le ministère décrirait) ; d'autres ont pour but la conquête de places dominantes (mais est-ce que la lutte syndicale – pour ne parler que de celle évoquée quant à l'existence d'une « coalition syndicale minoritaire SGEN/SNESUP »²⁵ 1987-1999 ? – visant l'obtention d'une majorité, puis une présidence au CNU, est de même nature que les luttes ayant pour motif une élection au CA de la SFSIC ?) ; d'autres encore se situent sur le terrain de la reconnaissance et de l'accréditation. Sur ce point, est-ce que l'éloignement volontaire peut être analysé comme une défaite ? Toute non-qualification d'un postulant est-elle forcément liée à une lutte en session du CNU ? Ou alors, est-ce le débat sur les formes de régulation qui serait à analyser comme lutte ?

Dès lors que l'on cherche à étudier historiquement l'institutionnalisation d'une discipline, le caractère trop général et inapproprié du terme lutte (central dans une analyse de champ telle que la pratiquerait Pierre Bourdieu, et tout aussi central dans le langage militant qui veut orienter l'action et signaler des enjeux forts) vient de ce qu'une discipline instituée est une forme institutionnelle spécifique, où les formes de relation ne renvoient pas seulement à la conquête du pouvoir institutionnel. De plus, une discipline instituée est vraisemblablement une forme institutionnelle d'appartenance lâche, même si elle s'avère décisive à certains moments de la vie professionnelle ; enfin, l'appartenance est une ressource faible dans nombre de manières de vivre et développer une activité scientifique individuelle ou dans un laboratoire.

L'institutionnalisation cognitive, pas plus que l'institutionnalisation sociale, ne me paraît pas exempte de luttes qui, elles aussi, sont à décrire précisément. De même, l'institutionnalisation cognitive ne saurait provenir, elle non plus, de formes de relations seulement compétitives, mais aussi coopératives. C'est ainsi que, parmi les questions ouvrant le second texte, je suis intéressé par celle-ci : « Pourquoi des rendez-vous manqués avec certaines disciplines, alors que quelques-uns de leurs lieux ou de leurs ressortissants ont joué, à un moment donné, un rôle dans la construction des SIC [...] telle la psychologie » (Boure, 2007b : 258).

²⁵ Les élections au CNU sont à chaque fois l'occasion de luttes d'influence et de jeux de constitutions de listes dont les objectifs sont d'obtenir une place « éligible » amenant à siéger au CNU. Pendant de nombreuses années les conflits se disaient « droite-gauche ». R. Boure (2007b : 291, note 17) évoque ainsi l'année 1984 portant J. Meyriat à la tête du CNU, en remplacement de Ch.-P. Guillebeau ; puis il signale (Boure 2007b : 292) le rôle qu'a eu B. Miège de 1987 à 1991 de « porte-parole principal de la « coalition » syndicale minoritaire SGEN/SNESUP ».

De la proposition théorique à l'analyse. Retour critique sur les quatre critères et le travail d'analyse

Il m'est plus difficile d'intervenir sur le second texte de Robert Boure (*Questions de communication*, 11, 2007). Je suis à la fois intéressé par les données recueillies, mais dans l'expectative en ce qui concerne leur productivité. Et surtout, mal à l'aise. Ce sentiment provient précisément de la difficulté à laquelle est confrontée la question des origines dans une recherche portant sur la discipline. Malgré les précautions dont il fait preuve pour définir ce qu'il entend par « littéraire », Robert Boure finit par globaliser des chiffres portant sur des phénomènes d'ampleur différente. Le fondement de ma remarque n'est pas la conclusion à laquelle il aboutit sur l'« origine plurielle des sic », mais, pour commencer, l'argumentation concernant l'institutionnalisation sociale. Tout comme Jean-François Tétu (2002 : 72), je propose de distinguer encore plus clairement plusieurs aspects en lien avec l'usage complexe de l'adjectif « littéraire ». Dans cette désignation, il y va d'abord de la question du cursus universitaire. De ce point de vue, il faut estimer que la linguistique est un élément non autonome pris dans un cursus de Lettres. En conséquence, il ne saurait être dit « non littéraire » (Boure 2007b : 273). Pour traiter des origines, quel est l'intérêt de ce repérage ? Un repérage des « pratiques apprises », des types de « culture », des thèmes travaillés. On est donc ici dans des questions de socialisation (on pourrait quasiment dire « socialisation primaire » pour reprendre le concept à Claude Dubar) qui peuvent intéresser l'analyse des pratiques (cognitives) de recherche, voire certains aspects de l'institutionnalisation cognitive (les jeux d'invitations réciproques entre Professeurs, le choix des jurys de thèse, les alliances et connivences diverses) sur du long terme.

La question du littéraire recouvre en second lieu celle de la formation à la recherche et de la définition de la thèse. De ce point de vue, le « littéraire » est un « francisant » ou un spécialiste de « littérature comparée » (autre section du CNU) ou d'autres langues et littératures. On peut admettre que le thésard en linguistique ne soit pas considéré comme un littéraire... mais le cas est déjà plus complexe pour classer un analyste de film qui fera une thèse en analyse de film, ou filmologie (18^e section). Sur ce point, il me semble qu'il faut interroger la façon de procéder de Robert Boure (2007c : 270) qui, faute de pouvoir lui-même apporter un arbitrage à propos de la question « Est-ce une thèse véritablement littéraire ? », s'est appuyé sur la spécialité officielle du directeur de thèse, plutôt que sur une analyse de la composition du jury. Bien sûr, cela demandait un travail beaucoup plus lourd. Mais cela aurait permis de construire des données pour traiter, quand nous le pourrions, de la question des appuis des premières générations. Le

directeur de thèse n'est pas forcément (comme maintenant ?) un directeur qui dirige. Nombre de jeunes thésards de l'époque ont dû chercher et trouver quelqu'un qui accepte de les « héberger » et les autorise à faire une thèse nécessairement hybride, dans une période où la discipline était en voie de constitution et rares étaient les formations à la recherche en sic. Certains thésards ont alors pu être accueillis par des historiens (rôle d'André-Jean Tudesq), par des linguistes – Professeurs eux-mêmes en « apprentissage » de ce qu'était la linguistique des années 70²⁶. Mais peu importe la bonne pratique d'analyse, le point essentiel est précisément que, au cours de cette période, des personnes fort peu encadrés doctoralement produisaient des thèses qu'il leur fallait faire qualifier. De ce point de vue, je pense que les questions les plus intéressantes sont : combien de doubles inscriptions ? Combien de postes effectivement trouvés en sic, sans inscription sur une liste d'aptitude équivalente ? Combien de transfuges en mutation discrète, de quelles autres disciplines... avec quelles phases repérables ? Somme toute, ne mesure-t-on pas là l'attractivité et non l'origine de la discipline, par rapport à d'autres qui étaient peu « hospitalières » cognitivement, et qui avaient peu de ressources disponibles en postes pour un nombre de thésards conséquent ?

Néanmoins, cette question sur le littéraire est aussi une manière de parler de la socialisation secondaire et, plus précisément, du premier moment de celle-ci. J'ai évoqué l'aspect de cette socialisation prise dans les processus d'institutionnalisation sociale de la discipline (71^e section), mais elle s'inscrit aussi dans les phénomènes d'institutionnalisation cognitive. En effet, d'une part, les jeunes chercheurs sont pris dans les apprentissages des bonnes pratiques de recherche, selon diverses modalités, et, d'autre part, ils peuvent développer des initiatives individuelles ou collectives. Quel est l'intérêt de traiter de ces origines littéraires ? En accord avec Robert Boure, je pense que cela permet de traiter des pratiques apprises : comment procède-t-on pour conduire une recherche et la rédiger ? Mais, j'y reviendrai plus loin, il faudrait éviter de penser qu'un chercheur n'apprend des pratiques de recherche que pendant sa période de formation doctorale... Or, c'est cela que pointerait l'analyse de ces origines.

²⁶ Tel était le cas de mon directeur de thèse, M. Glatigny, qui avait fait une thèse de stylistique sur Ronsard, et avait lui-même vécu une réorientation en travaillant avec E. Genouvrier et J. Peytard sur la linguistique et l'enseignement de la grammaire dans le renouveau des années 65-75. Je n'ai d'ailleurs jamais suivi ses cours (à l'exception de ceux qu'il dispensait dans le premier cycle du lycée où il avait été mon professeur de français en 4^e !).

Enfin, troisième manière d'interpréter institutionnellement l'adjectif « littéraire », on travaillera l'état académique des organisations universitaires, comme dans le travail mené par Robert Boure lorsqu'il mène son analyse selon le critère des lieux d'apparition des sic. De ce point de vue, les facultés de lettres, lettres et sciences humaines, lettres et arts sont des structurations dont l'histoire – parisienne ou non – donne des résultats variables. Conclure en faisant référence aux « établissements plus particulièrement dédiés aux lettres » comme catégorie me paraît curieux. Que sont ces établissements ? En revanche, travailler sur les lieux d'apparition est vraiment intéressant, notamment pour repérer où s'est développée une demande, et donc un « accord pour héberger » (Boure, 2007c : 263). Je ne suis pas sûr que cela soit intéressant en termes d'origine (sauf à signaler les lieux pionniers) ; en revanche, je trouverais passionnant que l'on analyse les luttes ou alliances qui ont amené les premières demandes. Je pense aussi qu'il faut soigneusement distinguer les demandes de formations professionnelles ou générales jusqu'à la licence et les demandes de maîtrise et DEA, où l'on peut imaginer que les situations ne se posent pas de la même manière (c'est une idée que nous partageons, voir Boure, 2007c : 263). La mise en place d'un enseignement « appendice » des formations antérieures (comme les « techniques d'expression ») et celle de filières nouvelles (professionnalisantes, mais pas seulement) ne me semblent pas non plus à analyser de la même manière. La création de filières suppose des alliances, des coopérations avec des collègues ouverts sans forcément être « transfuges », et, plus tardivement, une masse critique d'enseignants-chercheurs spécifiquement de la discipline, là où le contexte interne aux universités concernées était favorable aux sic et à la création de postes en 71^e section.

Pour finir, les deux derniers critères proposés par l'auteur pour une analyse des origines littéraires des sic, celui des productions et celui des pratiques scientifiques, me semblent liés à l'institutionnalisation cognitive. Je voudrais qu'un travail moins « précipité » permette d'avancer. Pour l'heure, il me semble que, visant à reprendre et retravailler les données de Jean-François Tétu (2002)²⁷, Robert Boure est pris dans une perspective trop complexe.

²⁷ R. Boure ne dit pas ce qui, dans les travaux de J.-Fr. Tétu est suffisamment insatisfaisant pour qu'il remette ce travail en chantier. Il note le type de document travaillé par ce dernier et la conclusion qu'il en tire : une exploitation d'archives complémentaires et une conclusion « plus radicale ». On dira que J.-Fr. Tétu travaille plus la période de l'« origine », en revenant sur le comité de 1972 et en étudiant quelques « parcours significatifs » de grands noms de la 52^e section de l'époque ou des études littéraires entendues au sens large (Greimas, Ducrot), il revient sur le 1^{er} congrès de la SFSIC de 1978 et finit en analysant les premiers directeurs de recherche et doctorants. On note que la perspective de J.-Fr. Tétu est plus cognitive que sociale, celui-ci s'intéressant aux courants et pratiques d'analyse. Ce qui fait de sa recherche une source riche pour les 3^e et 4^e critères énoncés par R. Boure.

Premièrement, il construit une polémique vis-à-vis d'un adversaire qu'il est difficile d'identifier... faisant référence à une supposée vulgate, hostile aux Lettres, que je n'ai, pour ma part, pas rencontrée²⁸. Deuxièmement, il évalue au couteau les pratiques d'écriture et de recherche sur la littérature « de l'époque » (Boure, 2007c : 274) pour, aussitôt, dire que ces pratiques – celles qu'il décrit ne sont pas estimables – sont tout aussi bien celles « de la philosophie, des langues étrangères et du droit » que des spécialistes de la littérature française (*ibid.* : 277). Troisièmement, il tente de rendre compte de polémiques, querelles d'un champ peu connu²⁹ et qu'il est difficile de penser sur 30 ans ; rendant compte de polémiques de l'époque, il choisit d'évoquer « la querelle de la nouvelle critique »³⁰ ; mais la rapidité du traitement l'amène à faire des choix sur les querelles marquantes (par exemple, le structuralisme n'est pas évoqué) ; du coup, l'élément choisi du contexte de l'époque est implicitement donné à lire comme le terreau des trois thématiques portées par des collègues sic issus du champ littéraire qu'il analyse enfin (Boure, 2007c : 274-276).

²⁸ Pour ma part, j'exerce dans une Faculté des Lettres, arts et sciences humaines et dans une Unité de formation et de recherche Arts et culture. J'ai participé à la création d'un centre de recherche (GERICO) dont la caractéristique à une époque était d'être quasi exclusivement composé de maîtres de conférences dotés d'une agrégation ou d'un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré en Lettres, issus de l'enseignement secondaire où ils avaient passé de longues années comme professeurs de français avant de se retrouver dans des formations professionnelles (Institut universitaire de technologie « Carrières sociales et transport et logistique », puis Institut universitaire professionnalisé « InfoCom »). Peut-être que, dans ce contexte quotidien, personne n'ose entonner une vulgate antilittéraire. Mais, sérieusement, cette vulgate est-elle un *artefact*, construit par R. Boure pour lui permettre de polémiquer ? Un analyste de discours pourrait-il documenter l'état de cette vulgate ?

²⁹ Existe-t-il pour le champ littéraire un travail de même nature que celui de Fr. Dosse (1995) sur les sciences humaines ? Cette analyse ne me semble pas pouvoir se limiter à une analyse des études sur les œuvres littéraires : en effet il s'agit tout à la fois de repérer les apports de nombreuses sciences humaines aux études littéraires, apports souvent travaillés explicitement, mais aussi de repérer les jeux entre l'espace social de la critique et celui des recherches issues d'universitaires ; enfin le travail sur l'écriture, sur le livre, sur l'édition, provenant de disciplines comme l'anthropologie, l'ethnologie, l'histoire, l'économie ne peut être mis de côté. R. Boure (2007c : 259-260) fait bien appel à l'Histoire pour définir les Lettres, mais il faudrait ici resserrer sur la période 1925-1975, voire 1950-1975, pour traiter de l'état des Lettres au moment de l'installation des sic.

³⁰ De la « nouvelle critique », R. Boure cite comme moment fort la parution du *Sur Racine* de R. Barthes (1963), le colloque de Cerisy (1966 je suppose, dirigé par G. Poulet autour des « tendances actuelles de la critique, voir le site d'archives de cette institution : www.ccc-cerisy.asso.fr/colloques) et *Les Chemins actuels de la critique*, ouvrage dirigé par le même G. Poulet qui a suivi le colloque (1967), mais pas la revue éponyme *La nouvelle critique*, revue des intellectuels du parti communiste. Son analyse se conclut ainsi : « Outre des changements significatifs dans les institutions sociales, universitaires et scolaires (ce qui n'est pas rien...) les enjeux se situent autour de la pertinence de nouveaux systèmes d'interprétation donnant à la réception un rôle important » (Boure 2007c : 275). Je suppose que ces avancées ne sont pas mises sur le compte de la « nouvelle critique » seule, mais que R. Boure fait là une analyse globale des évolutions des études littéraires à partir des années 60.

Tout cela me semble trop rapide, alors que j'estimerais utile que l'on travaille sur les connivences cognitives qui ont fait, par exemple (mais peut-on traiter cela en termes d'origine d'une discipline ?), que certains des collègues littéraires ont établi des ponts à l'intérieur des SIC. Au risque de citer un exemple qui me met en scène, à Lille, Yves Jeanneret et moi-même, dans deux UFR distinctes où nous étions professeurs (information, documentation et information scientifique et technique d'un côté, information et communication de l'autre) avons travaillé, dans les années 96-98, les ponts entre deux univers des SIC, le pôle information – auto-appellation courante « sciences de l'information » – (qui, nationalement, dans le cadre de la SFSIC, s'affirmaient sciences de l'information et de la documentation à une époque) et le pôle « communication » – auto-appellation courante des « sciences de l'information et de la communication » – (qui, nationalement, dans le cadre de la SFSIC, affirmaient plutôt dans les années 90-96 les deux pôles, industries culturelles + nouvelles technologies, d'une part, médias + sémiologie, de l'autre). Décrire des connivences cognitives n'est pas chose aisée : celles-ci résultent de l'intérêt pour un monde de recherche différent du nôtre et de l'envie de multiplier les espaces de discussion communs, par la reconnaissance réciproque de la pertinence des questions traitées³¹. Elles amènent, par une attraction au sein de la discipline en quelque sorte, à chercher à placer au centre des chercheurs qui pourraient se penser périphériques. Ou encore, elles peuvent produire de véritables constellations cognitives avant que ne soient institutionnalisés, parfois, des axes finalement identifiés et reconnus par les institutions disciplinaires. Je cite ce cas car c'est une des connivences parmi d'autres qui ont fait, par exemple, que des rapports positifs dans la construction institutionnelle ont été établis avec ceux qui « étaient éloignés – alors – des SIC » comme la muséologie (Daniel Jacobi, Benoît Jurdan, Jean Davallon, venus nombreux au Congrès de Metz – 1998 – et dont certains ont pris dès lors une part active dans la SFSIC). Certes, de telles connivences cognitives peuvent provenir d'apprentissages proches, réalisés lors de la socialisation primaire (la période de la formation « littéraire 1 ») ou secondaire (la période de l'entrée dans le métier par la thèse et les premiers travaux, « littéraire 2 »)

³¹ Faire un tel travail permettrait de voir comment des « orientations » de recherche partagées amènent certains acteurs à soutenir des initiatives, contribuent à mettre en place des « courants », voire ce que j'ai appelé des « paradigmes » (Delcambre, 2007a). Dans le cas cité, je noterai, comme « littéraire », l'intérêt cognitif conjoint portant sur la matérialité du texte et des documents, l'intérêt pour la culture discursive ordinaire et pour les pratiques que développent « les gens » et « les groupes sociaux » travaillant dans l'écrit dans un contexte d'outils anciens ou d'hypertextualité.

pour reprendre ces concepts à Claude Dubar³² ; mais l'exemple précédent montre, à mon sens, qu'il y a lieu de penser la « socialisation secondaire » d'une manière complexe : en estimant par exemple que la socialisation se joue différemment selon les trois âges que j'évoquais (jeunes doctorants ; enseignant-chercheur jusqu'à l'habilitation, Professeurs). Cet exemple illustre aussi le fait que, parmi les phénomènes d'institutionnalisation cognitive, il faut prendre en compte, à côté des luttes, les phénomènes de co-construction, d'initiatives communes d'acteurs qui ont des enjeux : ici, pour ces Professeurs, non seulement l'enjeu de la reconnaissance de leurs travaux en cours, mais aussi l'enjeu de la formation de jeunes chercheurs ; non seulement l'enjeu du « placement » de leurs thésards, mais aussi celui de l'installation de pratiques de recherche qui peuvent avoir du sens après eux.

Conclusion

Faute d'une contribution personnelle à la construction d'une documentation commune, j'ai cherché ici à revenir sur les concepts d'institutionnalisation sociale et d'institutionnalisation cognitive. Le répertoire des types d'enquête, fondé sur le cadre des quatre critères identifiés par Robert Boure est un premier travail fort utile et précieux. J'ai pu critiquer de manière récurrente l'intérêt focalisé sur les origines, mais je pense que Robert Boure permet, par les éléments qu'il livre une fois encore, de penser non seulement les origines mais d'autres moments de développement de la discipline, évidemment « l'origine-temps du début », mais aussi l'origine comme « socialisation », partagée ou non par les membres de la discipline, à divers moments de son histoire.

J'ai fait quelques propositions complémentaires, notamment en ce qui concerne l'institutionnalisation cognitive. Pour cette dernière, je pose l'idée selon laquelle l'institutionnalisation est un travail, qu'elle résulte d'initiatives (voire de luttes par l'initiative : « occuper le terrain »...) et de coopérations (construire ensemble un déplacement du terrain...). Je pose aussi qu'une discipline universitaire est une institution où l'apprentissage est l'une des opérations ordinaires, et que réduire la question aux processus initiaux et à l'affiliation et/ou la qualification est préjudiciable.

³² L'indication de la connivence cognitive entre P. Delcambre (qui avait créé l'Institut de formation aux métiers du livre dans le cadre de l'université Lille 3 et travaillait sur des documents de toutes natures, notamment d'archives) et B. Guyot n'est pas insignifiante non plus : elle s'est développée dans le groupe Org&Co auquel participe B. Guyot. Ainsi ce groupe est-il l'un des rares qui ne soit pas le théâtre des interrogations sur les rapports entre « l'info » et « la com ». Il faudrait aussi évoquer le rôle du collectif Roger Pédaouge à l'ENSSIB.

Dès lors, j'appelle de mes vœux des études qui s'intéresseraient moins aux « origines », qu'à une généalogie des coopérations dans les activités d'enseignement de la recherche.

Figure 1. Récapitulatif des propositions en vue de définir un chantier:

Institutionnalisation cognitive
<p>1. Constituer un corpus des fragments des textes publiés explicitant ou produisant des filiations « disciplinaires » explicitement référencées non au champ mais à la discipline instituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyser les appels à communication des congrès de la discipline et des groupes référencés par elle ; • analyser les appels à communication des revues référencées de la discipline, dès que ce référencement existe ; • remonter en amont de ce référencement.
<p>2. Faire une analyse générationnelle identifiant les filiations affichées et les déplacements proposés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les doctorants ; • les enseignants-chercheurs en poste ; • les professeurs (les références dans la discipline en particulier).
<p>3. Repérer des moments où se cristallise le débat cognitif dans la discipline. En définir les phases.</p>
<p>4. Analyser, dans les HDR, les éléments de filiation spécifiquement sic-71^e qui sont affichés par les auteurs</p>
<p>5. Analyser les textes de type « synthèse » ou « recension » des travaux de la production disciplinaire.</p>
<p>6. Repérer les « représentants » des sic-71^e ou d'un domaine de la discipline dans des rencontres avec des homologues étrangers.</p>
<p>7. Analyser les modes de construction des « représentants » de la discipline dans les rencontres internationales.</p>

Je m'associe à la conclusion de Robert Boure selon laquelle il ne s'agit pas de s'ériger en arbitre des élégances scientifiques, selon laquelle, encore, il est utile de penser « l'intérêt, dans chaque SHS, de pratiques scientifiques plurielles, et au-delà, du pluralisme théorique et méthodologique » (Boure, 2007c : 278). Ces principes pratiques sont un gage des recherches auxquelles je m'associe et non l'affirmation d'un « relativisme de la diversité scientifique ». L'appel au débat que lance l'auteur est un aussi exercice salutaire. En effet, autant certains chercheurs savent exercer une pensée critique dans des textes qui se répondent, autant, dans les

espaces supposés être consacrés à la discussion – à l'exception des écoles doctorales de la SFSIC peut-être –, ils finissent par installer la simple juxtaposition d'espaces de promotion.

Références

- Association des archivistes français, 1998, *Guide des services d'archives des entreprises et organisations du monde du travail*, coordonné par Roger Nougaret, Paris, CNRS Éd.
- Boure R., éd., 2002, *Les origines des sciences de l'information et de la communication. Regards croisés*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- 2006, « L'histoire des sciences de l'information et de la communication. Entre gratuité et réflexivité », *Questions de communication*, 10, pp. 277-295.
- 2007a, *Les sciences humaines et sociales en France*, Cortil-Wodon, Éd. modulaires européennes.
- 2007b, « L'histoire des sciences de l'information et de la communication. Le cas des origines littéraires des SIC », *Questions de communication*, 11, pp. 257-287.
- Boure R., Paillard I., eds, 1992, « Les théories de la communication », *Ciném'Action*, 63, mars.
- Cabin Ph., éd., 1998, *La communication. État des savoirs*, Auxerre, Éd. Sciences humaines.
- Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, 1993, *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Éd. CNE.
- D'Almeida N., 2001, *Les promesses de la communication*, Paris, Presses universitaires de France.
- Delcambre P., 2007a, « Un état de la recherche sur les «communications organisationnelles» en France (2000-2007) : l'âge de la transmission ? », SFSIC-Groupe Org&Co, *Bulletin de liaison*, juin, pp. 2-10.
- 2007b, « Discuter de l'interdisciplinarité des SIC ? Soit, mais surtout organiser les discussions, et donc repérer les différents espaces de discussion », *Journée GERICO des Jeunes chercheurs en SIC*, Lille 3, 30 mai, table ronde « La question de l'interdisciplinarité dans les SIC : entre enjeu structurel fondateur et névrose disciplinaire ».
- Devèze J., 2001, « Quelques éléments de la genèse des sciences de l'information et de la communication en France », pp. 113-131, in : Georgakakis D., Utard J.-M., dirs, *Science des médias. Jalons pour une histoire politique*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Direction des Archives de France, 1990, *Le témoignage oral aux Archives. De la collecte à la communication*, Paris, Archives nationales.
- Dosse Fr., 1995, *L'empire du sens. L'humanisation des sciences humaines*, Paris, Éd. La Découverte.

- Mattelart A., Stourdzé Y., 1982, *Technologie, culture et communication. Rapport au ministre de la Recherche et de l'Industrie*, Paris, Éd. La Documentation française.
- Mucchielli A., 1995, *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette.
- Olivesi S., dir., 2006, *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Palermi R., Polity Y., 2002, « Dynamiques de l'institutionnalisation sociale et cognitive des sciences de l'information », pp.95-123, in : Boure R., éd., *Les origines des sciences de l'information et de la communication. Regards croisés*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- Tétu J.-Fr., 2002, « Sur les origines littéraires des sic », pp. 71-94, in : Boure R., éd., *Les origines des sciences de l'information et de la communication. Regards croisés*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- Viallon Ph., Weiland U., hg, 2002, *Kommunikation, Medien, Gesellschaft. Eine Bestandsaufnahme deutscher und französischer Wissenschaftler*, Berlin, Avinus Verlag.
- Whitley R., 1974, « Cognitive and social institutionalization of scientific specialities and research areas », pp. 69-95, in : Whitley R., ed., *Social process of scientific development*, London, Routledge & Kegan.
- 1984, *The intellectual and the social organization of the science*, Oxford, Clarendon Press.